

POINT D'ÉTAPE DÉCEMBRE 2021

CONCOURS, AVANCEMENTS ET EXHAUSSEMENT

Définition :

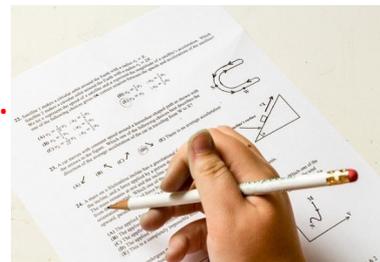
- Train de mesures actuelles → mesures d'exhaussement des C en B, concours réservé ingénieur, conditions transitoires d'avancements des techniciens principaux.

snipat
Scientifiques

CONCOURS

Technicien de police technique et scientifique

- Concours de technicien de PTS (B1).
Résultats par zone en cours de publication.
Affectations début 2022.



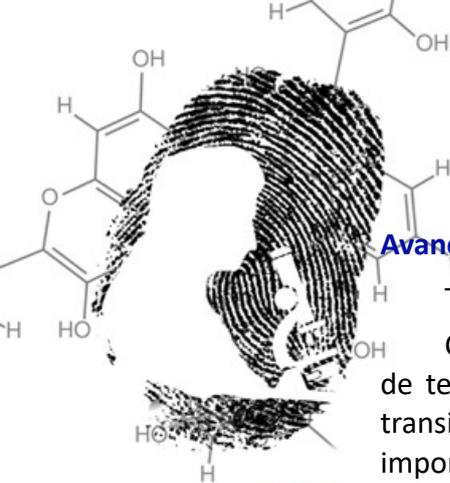
Technicien principal de police technique et scientifique

- Concours de technicien principal de PTS au titre de l'année 2021 (interne et externe) avec une affectation à compter du 27 décembre 2021
le TG d'affectation des lauréats a été diffusé le 15 décembre (voir site SNIPAT)
- Examens professionnels de technicien principal au titre de l'année 2021 .
Résultats publiés
- Examens professionnels de technicien en chef au titre de l'année 2021
Résultats publiés le 29 juin dernier

Ingénieur de police technique et scientifique

- Concours d'ingénieur de PTS au titre de l'année 2021 avec une affectation prévue au 1^{er} mars 2022.
Résultats d'admissibilité du concours externe (sur titre et travaux) et concours interne publiés.
- **Le concours réservé est en attente de la validation des trains de mesures.**





AVANCEMENTS

Avancement dans le grade de technicien principal :

Taux de promotion prévu : 11 %

Conditions : un an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon du grade de technicien et 4 ans de service effectif dans le corps (mesure transitoire à un an). Critères d'encadrement ou de technicité importante. Concernera les deux premières promotions de technicien de PTS (B1) du protocole 2016. Disposition également en attente de la validation du train de mesures catégorielles au titre de 2021 auprès du conseil d'État. Cependant, il se peut que la mesure ne soit pas adoptée étant donné le retard, en effet, l'avancement au titre de 2021 aurait dû passer fin 2020.



Nous avons interrogé la DRCPN sur le sujet, nous vous communiquerons les informations ultérieurement.

Avancement dans le grade de technicien en chef :

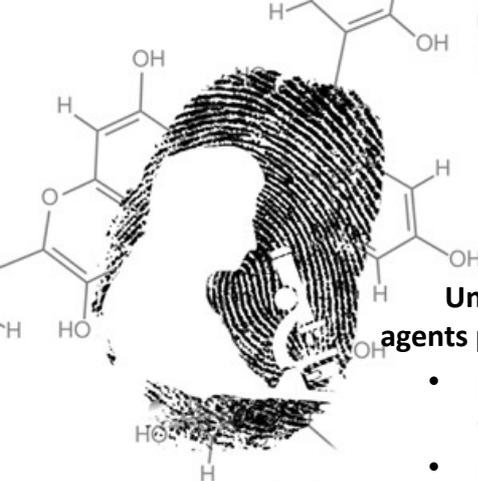
Taux de promotion 12 %.

Rappel des conditions : un an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon du grade de technicien principal et 5 ans de service effectif dans le corps des techniciens ou dans un corps/cadre d'emplois/emploi de catégorie B ou de même niveau.

NB : Les mesures catégorielles (exhaussement, concours, examen pro) proposées par la DRCPN ont été validées par la DGAFP, la division du budget, le guichet unique et le CBCM (service du contrôleur budgétaire et comptable ministériel). Contrairement à l'indemnitaire, les mesures catégorielles doivent être validées par le conseil d'État car elles touchent au décret statutaire des techniciens.

Le conseil d'État a donc été saisi, la DRCPN est dans l'attente de la validation du train de mesures, prévue au plus tard au 31 mars 2022.





EXHAUSSEMENT DES ASPTS

Un plan de requalification pour les ASPTS échelonné sur 3 ans, à raison de 450 agents par an :

- par la voie du choix (conditions requises 5 ans d'ancienneté de fonction publique),
- par la voie d'un examen professionnel (conditions requises 3 ans d'ancienneté de fonction publique).

L'examen professionnel représentera 55 % en 2022, 65 % en 2023 et 75 % en 2024 du recrutement (les taux proposés en début d'année par la DRCPN ont été révisés par la DGAFP).

Le corps sera constitué d'un grade de généralistes (comme les futurs ex-ASPTS) recrutés au niveau Bac et de deux grades de spécialistes recrutés au niveau Bac+2 par la voie du concours ou d'un examen professionnel.

Comme évoqué précédemment, la DRCPN est en attente de la validation par le conseil d'État.



MOBILITÉ

La réunion préparatoire à la ligne directrice de gestion de mobilité (dialogue social en bilatéral avec la DRCPN et le SNPS) est prévue entre la 2ème et la 3ème semaine de janvier 2022. Il faudra compter deux à trois semaines pour la publication du télégramme.

Il sera prévu à l'issue de ce mouvement général de mobilité, un mouvement au « fil de l'eau » en avril/mai prochain.

